

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE LABORATOIRE
DU VENDREDI 10 JANVIER 2020**

Présents

Membres de droit

Élise Baillieul, Marie Derrien, Christopher Fletcher, Charles Mériaux

Christine Aubry

Membres élus

Enseignants-chercheurs : Laurent Brassart, Carole Christen, Marc Gil, Élodie Lecuppre-Desjardin, Sylvain Lesage, Sophie Mouquin, Pauline Prevost-Marcilhacy, Romy Sanchez, Jean-Baptiste Santamaria, Mélanie Traversier

Doctorants : Ivan Burel, Marie-Hélène Méresse

ORDRE DU JOUR

- Informations générales
- Désignation des membres nommés du conseil d'unité (délibération)
- Fiche de poste de l'équipe de direction
- Présentation de la charte de la Recherche ULille
- Plan de formation des doctorants
- Examen du règlement intérieur du laboratoire pour le nouveau contrat quinquennal
- Ordre du jour des prochains conseils
- Questions diverses

1/ MOTS D'ACCUEIL

Ch. Mériaux formule les vœux de nouvelle année 2020, remercie tout d'abord St. Michonneau pour ses années de direction et pour le soin avec lequel il l'a mis courant des dossiers en cours. Il remercie aussi tous les élus de leur présence sans oublier l'équipe de direction pour le travail déjà effectué. Il propose un tour de table.

2/ INFORMATIONS GENERALES

Ch. Mériaux informe :

* du détachement de T. Uahdani pour la DRH de la Mairie de Mons à partir du 1^{er} avril 2020 mais devant solder ses congés, il partira le 15 mars.

* qu'il rencontrera F. Boudjaaba, DAS INSHS CNRS, le 20 janvier prochain pour parler notamment du remplacement de T. Uahdani, de la Fédération de recherche du SCV, etc.

* qu'il a reçu huit demandes de lettre de recommandation pour des candidatures CNRS qu'il a pu rédiger après avoir consulté les collègues sur le bien-fondé de les accueillir comme chargé de recherche au sein de l'IRHiS. Il suggère de préparer une lettre de cadrage pour les futures candidatures et éventuellement de proposer aux éventuels candidats des auditions blanches pour celles et ceux qui mettraient l'IRHiS en premier choix.

* de la venue d'une collègue médiéviste de l'Université de Liège, Florence Close, dans le cadre de l'AAP Conférenciers RI la semaine du 3 février.

* de l'obtention de financements complémentaires (dans le cadre de l'AAP Soutien à des manifestations scientifiques) pour des rencontres organisées par C.-M. Peng (1 500 euros) et B. Touchelay (940 euros).

* du dépôt de deux projets MESHs : une mobilité sortante par B. Touchelay, un projet partenariat par M.-L. Legay sur *La ferme générale, dictionnaire numérique et cartographie*.

* du classement des sujets libres pour une allocation régionale : Ch. Mériaux a transmis aux membres élus et de droit les trois dossiers pour établir le classement. Le résultat de cette consultation fut : C. Denys et X. Boniface [*La caserne dans la ville, aspects sociaux et spatiaux, France du Nord-Picardie, de la fin du XVII^e siècle à 1872*] en première position ; M. de Oliveira [*Compter les manifestants, histoire d'un combat des chiffres*] et G. Galvez-Behar [*L'Institut Pasteur de Lille : politiques et économies de la science aux origines de la biomédecine (1894-1939)*] en seconde position *ex-aequo*.

Cependant, à l'avenir, quelle procédure utiliser pour qu'elle ne soit pas trop lourde ? Demandons-nous deux rapports ? En conseil, faisons-nous un tour de table, un vote – dans l'hypothèse où nous avons le temps matériel de réunir le conseil, sinon le bureau serait consulté – ?

* de la mise en place par l'ULille du COM – Contrat Objectifs Moyens – 2020-2024 (ci-joint) que St. Michonneau avait présenté en assemblée générale le 3 juillet dernier.

Le COM vise à permettre, pour chaque unité, l'identification de quelques objectifs prioritaires et des moyens adéquats à mettre en œuvre pour les réaliser. Ils seront discutés lors de la préparation du dialogue de gestion de l'ULille à partir du printemps prochain et seront aussi l'occasion de faire un point régulier sur ces engagements contractuels entre chaque unité et l'établissement.

* sur le dossier SFRI Graduate Schools qui est en stand-by pour le moment – réunion de décembre reportée au 14 janvier – mais on annonce la création d'un quatrième Hub SHS/DEG « Cultures, sociétés et pratiques en mutation ».

* de la demande de création auprès du CNRS d'une Structure de fédération de recherche *Sciences et Cultures du Visuel* qui serait pilotée par les trois laboratoires IRHiS-SCaLAB-CRISTAL et leurs directeurs.

Trois axes et un transversal sont proposés : 1. *Construction historique et sociale du visuel* (coordinateurs : I. Paresys, M. Gil) ; 2. *Perception et cognition visuelle* (coordinateur : L. Madelain) ; 3. *Modélisation, visualisation et interaction* (coordinateur : M. Daoudi) ; 4. Arts, sciences et technologies (coordinateur : L. Palun) ; Axe transversal. *Épistémologie des Sciences et Cultures du Visuel* (coordinateurs : G. Bartholeyns, T. Golsenne).

3/ DESIGNATIONS DES MEMBRES NOMMES DU CONSEIL D'UNITE

Ch. Mériaux présente les membres qui seront nommés au conseil d'unité. Après avoir demandé aux responsables de pôles et axe transverse s'ils acceptaient cette tâche, les nommés seront donc :

Pôle 1. *Processus de création et pratiques* : J. Faure et E. Hamon

Pôle 2. *Pouvoirs, normes, conflits* : D. Bière et Chris Fletcher

Pôle 3. *Matérialités / Immatérialités* : Th. Golsenne et M. Vivas

Axe transverse. *Usage critique du numérique* : M. Gil et E. Baillieul

Ensuite, il est prévu qu'il y ait

- un représentant des chercheurs CNRS mais comme ils sont déjà membre de droit pour l'un et élu pour l'autre, il n'y en aura donc pas. Si le CNRS nous affectait un chargé de recherche, nous envisagerions alors sa nomination au conseil ;

- un représentant de Sciences-Po Lille : après consultation, Ph. Darriulat sera nommé (mais nous informerons également É. Julien et É. Peyrat qui seront suppléants en cas d'indisponibilité de Ph. Darriulat) ;

- un représentant du SCV : Ch. Mériaux fait état de la proposition de G. Bartholeyns. Il suggère de mettre en attente cette nomination tant que la SFR n'est pas créée. M. Gil, Th. Golsenne et Ch. Mériaux interviennent dans la SFR et pourront tenir le conseil informé. L'enjeu est moins la représentation de la SFR au conseil que celle de l'IRHiS au sein de la SFR.

Ch. Mériaux soumet ces noms au vote des membres élus et de droit présents au conseil. Ceux-ci les confirment à l'unanimité.

4/ FICHE DE POSTE DE L'EQUIPE DE DIRECTION

Ch. Mériaux présente la fiche de poste de l'équipe de direction (ci-jointe).

5/ PRESENTATION DE LA CHARTE DE LA RECHERCHE ULILLE

Ch. Mériaux présente la charte de la recherche rédigée par l'ULille que les directeurs de laboratoire sont invités à signer (ci-jointe).

6/ PLAN DE FORMATION DES DOCTORANTS

Ch. Mériaux cède la parole à M. Derrien, directrice adjointe en charge de la formation et du suivi des doctorants, pour présenter l'offre de formation que l'IRHiS propose à ses doctorants.

Cette offre est consultable sur le site web du laboratoire dans l'espace « Jeunes chercheurs » (<https://irhis.univ-lille.fr/espace-jeunes-chercheurs/formations-doctorales/>).

Certaines de ces formations sont ouvertes aux mastérants et à tous membres de l'unité.

Nous ferons le point des formations qui les intéresseront le plus et verrons si elles seront reprogrammées pour l'offre 2020-2021. Le nouveau plan de formation 2020-2021 devra être prêt pour l'assemblée générale du 26 juin prochain.

Il est posé la question du taux d'abandon des doctorants. M. Derrien reprend ce qui avait été inscrit dans le bilan HCERES 2015-2019 : « entre juin 2013 et juin 2018, 41 thèses ont été soutenues ; la moyenne de la soutenance se situe à 6 ans d'inscription. L'Institut a enregistré 19 abandons au cours du contrat dont 48 % en 5^e année et plus. Huit doctorants ont demandé leur transfert pour suivre leur directeur de recherche. ». Il est abordé également le problème d'encadrement des doctorants.

Ch. Mériaux et M. Derrien annoncent :

- * une réunion d'intégration pour les nouveaux doctorants le 22 janvier de 12h à 17h pour leur présenter le fonctionnement du laboratoire, les formations, etc.

- * une réunion avec les mastérants le 11 mars de 12 h à 14 h pour leur présenter ce qu'est une thèse, les allocations, etc., réunion à laquelle les directeurs de mémoire et de thèse seront les bienvenus.

7/ EXAMEN DU REGLEMENT INTERIEUR 2020-2024

Ch. Mériaux aborde le sujet du projet de règlement intérieur 2020-2024 et demande si les membres du conseil ont des remarques à formuler.

Ch. Aubry indique que les passages surlignés en vert sont ceux qui ont été modifiés par rapport au règlement intérieur du contrat précédent.

Outre quelques coquilles et les passages imposés par les tutelles, aucune remarque n'est faite. Cependant S. Lesage demande quels engagements nous contrainds à respecter la réglementation RGPD (art. 15) – ce pourquoi Ch. Mériaux se renseignera –.

Ch. Aubry précise qu'elle a inséré dans le règlement intérieur les points de la Charte de la recherche de l'ULille, que la convocation avec l'ordre du jour des conseils d'unité devrait être envoyée aux tutelles pour information ainsi qu'aux membres de l'unité au cas où ils souhaiteraient qu'un sujet soit abordé. Mais on peut également, comme cela est spécifié dans le règlement intérieur, l'afficher sur les panneaux dans les couloirs de l'IRHiS. De toutes les façons, les comptes rendus sont envoyés non seulement aux membres mais également aux tutelles.

Ce règlement pourra donc être soumis à un prochain conseil pour être validé avant d'être transmis aux tutelles qui auront à le signer.

8/ ORDRES DU JOUR DES PROCHAINS CONSEILS

Ch. Mériaux présente les ordres du jour qu'il propose d'aborder lors des prochains conseils d'unité (ci-joint).

Il souhaite inviter sans trop tarder, quand l'ordre du jour le permettra, le vice-président Recherche SHS et la vice-doyenne recherche de la Faculté des Humanités, le directeur de la Revue du Nord, etc. afin qu'ils puissent nous présenter leur politique et leurs projets. De même, il souhaite que des membres de l'unité puissent présenter en 15mn leur sujet de recherche, leur expérience en montage de projet (ERC, IUF...).

8/ QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'ayant été demandée au début du conseil, Ch. Mériaux lève la séance à 12 h.

Le prochain conseil aura lieu le 31 janvier 2020 de 9 h 30 à 12 h 30

Nom et N° de labellisation de l'unité : UMR 8529 IRHiS

Directrice/Directeur : Charles Mériaux

Objectifs	Indicateurs	Etat au 01/01/2020	Mi-Parcours au 30/06/2022	Moyens mis/à mettre en oeuvre	Cible au 31/12/2024
1. Améliorer la formation doctorale	Base de suivi doctorants/docteurs ; filtrage au recrutement en 1ère année ; plafond de 10 abandons	Pas de document formalisé	Réalisation de la base ; formalisation des procédures de recrutement	Recherche de financements doctoraux ; accompagnement renforcé des doctorants ; professionnalisation et candidatures post-doc ; valorisation des travaux ; association des doctorants aux manifestations de l'unité ; transition Master-Doctorat dans le cadre de la formation graduée	Réduction du nombre d'abandon (à quantifier) ; objectifs d'insertion professionnelle (à quantifier)
2. Renforcer la transdisciplinarité et la cohésion de l'équipe	Publications conjointes par pôle ; manifestation nationale/internationale par pôle	Inégal selon les axes du contrat 15-19	Elaboration d'un COM interne aux pôles	Contrat quinquennal aux axes intégrés ; direction transdisciplinaire des pôles ; développement de l'axe transversal Humanités numériques ; séminaire de laboratoire	Sur le contrat : une manifestation collective d'ampleur internationale par pôle et deux publications collectives
3. renforcer le rayonnement national et international de l'unité	Politique de conventionnement cohérente ; indicateur de publication en langue étrangère ; augmenter le nombre de LAI ; rapprochement avec la Revue du Nord comme support privilégié de publication	Pas de document formalisé	Charte de publication de l'UR ; Formalisation de la stratégie RI, nationale et régionale ; 20% de publications en langues étrangères	Ciblage des universités et UR partenaires dans ULille, en France, à l'international ; politique de publication cohérente ; mise en place d'une structure fédérale dans les HdF (comprenant l'archéologie)	A quantifier : nombre de projets nationaux/internationaux, nombre de publications en langues étrangères
4. Conforter la place des Cultures visuelles	Redéfinition du pôle SCV ; recrutement de chercheurs SCV ; mutualisation des supports techniques	Passage en cours du pôle SCV à la FR	Bilan du fonctionnement de la FR sur deux ans	Mise en place de la Fédération de recherche CNRS (2020) ; manifestations organisées à l'Imaginarium	A quantifier

Équipe de direction

Fiche de poste

L'équipe de direction est composée du directeur du laboratoire, des trois directeurs adjoints et du secrétaire général. Le Bureau de direction est composé de l'équipe de direction et des responsables des pôles et axe transverse (art. 1.3 du projet de Règlement intérieur de l'IRHiS).

Compétences

Les compétences des directeurs adjoints sont les suivantes :

- Élise Baillieul : humanités numériques
- Marie Derrien : formation et suivi des doctorants
- Christopher Fletcher : partenariats internationaux

Toute décision de la direction procède de la consultation de l'ensemble des membres de l'équipe de direction.

Décharge

Le référentiel des activités de l'Université de Lille prévoit une décharge de 128 HTD pour l'année 2019-20 qui sera distribuée de la façon suivante, au prorata du tuilage entre l'ancienne et la nouvelle direction :

- 32 HTD pour St. Michonneau
- 48 HTD pour Ch. Mériaux
- 16 HTD pour chaque directeur adjoint

Pour les années suivantes du contrat, la distribution sera la suivante :

- 62 HTD pour le directeur
- 22 HTD pour chaque directeur adjoint

Délégation de signature

- Élise Baillieul
- Christine Aubry

UNIVERSITE DE LILLE

CHARTRE DE LA RECHERCHE

Préambule

Les unités de recherche (UR) sont porteuses d'enjeux scientifiques, sociétaux et technologiques pour le progrès des connaissances. L'université de Lille (ULille) s'engage dans une dynamique et une ambition fortes en matière de recherche, opérée majoritairement par les UR dont elle est tutelle ou co-tutelle. Au regard de cette politique scientifique d'établissement, l'université souhaite formaliser son dispositif d'accompagnement des UR selon un plan de cohérence global, formalisé par une charte.

La présente charte s'applique à toutes les unités dont ULille est tutelle ou cotutelle et énonce les principaux engagements attendus d'une UR. Elle doit être comprise avant tout comme un outil accompagnant la réalisation progressive des objectifs que s'est fixée l'université.

Cette charte reprend des principes partagés avec la plupart des autres tutelles des UR, elle leur sera communiquée.

Cette charte est constituée de plusieurs points, décrits ci-après, chacun pourra faire l'objet d'ajustement, notamment après les échanges qui seront menés avec la Vice-Présidence Recherche dans le cadre du dialogue de gestion recherche.

Respect de la charte de signature unique des publications scientifiques de l'Université de Lille

En 2015, une charte de signature unique des publications scientifiques a été adoptée par les universités, les écoles et les EPST présents sur le site lillois, participant à la visibilité du site. Elle établit des principes communs en matière d'affiliation :

1. **Les chercheurs sont rattachés à une affiliation.** Selon l'OST¹, « l'affiliation d'un auteur décrit son appartenance à une structure de recherche ».
2. **Toutes les tutelles de l'unité** de recherche doivent donc figurer dans l'affiliation, et non pas uniquement celle(s) du chercheur. Les mentions d'affiliation aux tutelles ne doivent pas être modifiées (par exemple traduites en une autre langue).
3. L'établissement doit être libellé sous la forme suivante : « **Univ. Lille, F-59000 Lille, France** ».
4. Le nom « **Univ. Lille** » a été retenu car il est explicite, court, identique en français et en anglais et permet de capitaliser les publications du périmètre signées avec « Univ Lille Nord de France ».
5. Il convient d'indiquer « **F-59000 Lille, France** », quelle que soit la localisation précise de l'unité de recherche, pour spécifier un ensemble académique clairement localisé géographiquement et visible du point de vue international. Le code postal doit également **être normalisé** pour un bon référencement de l'établissement.
6. **Seul l'auteur principal ou correspondant** indiquera, **outre son affiliation**, son **adresse postale complète** avec boîte postale et cedex, dans le champ adapté de la publication.
7. Dans un souci de simplification et de stabilité, **seuls deux niveaux d'information sont donnés : celui de l'établissement (ou des établissements) et celui de l'unité. Les structures** intermédiaires (facultés, départements, instituts...) ou plus précises (équipes) **ne doivent plus apparaître**. Il est néanmoins possible d'effectuer des recensements et analyses fines de productions scientifiques à différentes échelles, dont les structures intermédiaires, grâce à des outils adaptés, comme par exemple [SAMPRA](#) (Software for Analysis and Management of Publications & Research Assessment).
8. **Les établissements de tutelles sont mentionnés en premier**, devant l'unité.
9. En cas de tutelles multiples, c'est « **Univ. Lille** » **qui est mentionnée en premier**, puis les **tutelles nationales** classées par ordre alphabétique, puis les **tutelles locales** classées par ordre alphabétique.

10. Les **écoles associées** à l'Université de Lille sont considérées comme des établissements de **tutelle au même titre que les partenaires locaux** (Institut Pasteur de Lille, Grandes Ecoles et CHU de Lille) et sont mentionnés de la même façon (cf. ANNEXE 1).
11. Les **unités de recherche** doivent figurer **sous une forme normalisée** et si possible pérenne, définie en accord avec les directeurs d'unité. Cette forme comprend, selon les cas, le label de l'unité et/ou son acronyme et son nom développé en français ou en anglais. (cf. ANNEXE 2).
12. **Les différents champs** de la signature doivent être **séparés par une virgule**, conformément aux règles de fonctionnement des bases de données bibliographiques.
13. Les mentions liées au financement de la recherche apparaîtront le cas échéant dans la rubrique appropriée du document scientifique (note de bas de page : *Acknowledgements, Grant and fellowship support*, etc.).

Cas particuliers : Pour les enseignants-chercheurs et les chercheurs rattachés à des unités de recherche lilloises mais relevant d'autres tutelles (autre université régionale, autre organisme de recherche...), il leur appartient d'appliquer les règles de leur établissement. En accord avec celui-ci, ils peuvent appliquer la présente charte, avec la possibilité de placer leur établissement de tutelle en première position, en modifiant l'ordre de disposition des tutelles (ce qui n'impacte en rien le repérage des autres tutelles de l'unité de recherche).

Une annexe à cette charte précise pour chaque unité le modèle à suivre.

L'unité signataire de la présente charte s'engage à faire respecter par les enseignants-chercheurs , chercheurs et ingénieurs affectés ou associés à l'unité les principes et le modèle défini par la charte de signature unique.

Mettre en place des règles propres à l'UR en matière d'ordre de signature des publications

L'Université de Lille attend de ses enseignants-chercheurs, chercheurs, ingénieurs ou doctorants qu'ils publient les résultats de leurs travaux dans les meilleures revues ou ouvrages scientifiques.

Établir la liste des co-auteurs et leur ordre dans la signature de travaux scientifiques peut être un exercice délicat à mettre en œuvre au regard des enjeux, notamment d'évaluation individuelle.

Définir des règles déontologiques qui respectent d'une part l'importance de la contribution au travail commun et d'autre part les règles propres à chaque communauté scientifique est un moyen de limiter les conflits et les retards de publication.

L'unité signataire de la présente charte s'engage à mettre en place et à diffuser une politique de signature des publications scientifiques.

Identifiants ORCID

Il est important que chaque personnel de l'Université de Lille soit correctement référencé pour pouvoir obtenir une synthèse de ses travaux rapidement et sans erreur. Les identifiants ORCID sont attribués par un organisme international reconnu. Ils sont aussi un moyen efficace pour augmenter la visibilité internationale de l'UR et de l'établissement.

La direction des UR s'engage à inciter ses personnels à demander un identifiant ORCID.

Publier en open access et utiliser l'archive institutionnelle LILLOA (ou HAL)

Garantie d'une évolution vers une science plus ouverte et plus partagée, le mouvement du libre accès aux publications a pris son essor dans la communauté scientifique mondiale. L'Université de Lille, signataire en 2017 de [l'Appel de Jussieu](#) pour la science ouverte et la biodiversité, reconnaît l'apport de ce mouvement pour un accès large, ouvert et partagé aux productions scientifiques et pour la visibilité des chercheurs, des unités et des institutions.

L'Université de Lille a choisi de développer LilloA, une archive ouverte institutionnelle locale connectée à HAL, afin de proposer un dispositif adapté à la diversité des pratiques disciplinaires et de renforcer son rayonnement et sa visibilité. Elle s'engage à maintenir une connexion entre LilloA et HAL, permettant une visibilité des productions scientifiques sur les deux archives.

Conformément à la charte de dépôt en archive ouverte de l'Université de Lille, l'unité signataire de la présente charte s'engage à encourager et développer l'archivage et la diffusion de ses productions, soit par le biais de LilloA (pour une unité ne disposant pas d'une politique HAL déjà établie), soit par le biais de HAL (pour une unité ayant déjà développé une politique de dépôt dans HAL).

Charte de dépôt :

<https://ged.univ-lille.fr/nuxeo/nxfile/default/a6960865-f152-41cf-9889-593684371c3c/blobholder:0/LilloA%20CHARTe%20DEPOT%20v2.pdf>

L'unité signataire de la présente charte s'engage à évoluer au cours de la période quinquennale 2020-2024 vers l'archivage libre en utilisant LilloA (ou HAL).

Respecter les principes d'une recherche éthique et intègre

Les principes édictés dans la charte de déontologie des métiers de la recherche signée en 2015 par la CPU et les organismes de la recherche doivent être respectés : respect des dispositifs législatifs et réglementaires, des principes de fiabilité du travail de recherche, des règles de communications, des règles de responsabilités dans le travail collectif, des règles d'impartialité et d'indépendance dans l'évaluation et l'expertise ainsi que des règles de cumul d'activités.

L'Université de Lille a mis en place un comité d'éthique en recherche et un référent intégrité scientifique pour accompagner les UR, les enseignants-chercheurs et les chercheurs sur les questions d'éthique dans les protocoles de recherche hors recherche impliquant une personne humaine (cf code de la santé publique) ou en cas de manquement à l'intégrité scientifique. Les comités de suivi de thèse sont également des lieux où ces questions peuvent être examinées.

L'unité signataire de la présente charte s'engage à poursuivre ou à engager une démarche incitative pour le respect des règles éthiques et déontologiques de la recherche.

Disposer d'un règlement intérieur de l'unité de recherche

L'Université de Lille va adopter un modèle de règlement intérieur discuté avec les deux principaux organismes de recherche dont elle est partenaire sur le site, à savoir le CNRS et l'INSERM. Ce modèle sera adaptable afin de respecter les particularités de chaque UR et de correspondre également aux attentes des autres tutelles de l'unité. Ce règlement devra être signé de toutes les tutelles de l'unité.

En particulier, ce règlement intérieur définira les règles d'une gouvernance collégiale et effective, qui est un élément important de la vie d'une unité auquel l'Université de Lille apporte une attention particulière, gage de la qualité de l'animation collective et de l'attention portée aux différents collectifs de l'unité.

Cette disposition pourra inclure les règlements intérieurs élaborés au cours des années 2017 à 2019.

L'unité signataire de la présente charte s'engage à mettre en place un règlement intérieur signé par ses tutelles.

Respecter et faire respecter le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

Les UR collectent, utilisent, produisent un grand nombre de données. Ces actions doivent être conformes au règlement RGPD. Les directions s'assureront donc que les règles soient respectées au sein des UR. Elles veilleront notamment à la diffusion de l'information sur ce sujet au sein de l'UR, et tout particulièrement pour les nouveaux entrants.

L'unité signataire de la présente charte s'engage à faire respecter le RGPD.

Communication

La communication revêt des formes très diversifiées, chacune contribuant à la visibilité des travaux menés au sein des UR et de l'établissement. Il est donc attendu que la direction des UR s'engage à :

- (i) être proactive pour la diffusion de ses activités et résultats envers le grand public,
- (ii) avoir un site internet, qui pourra être hébergé par une tutelle au choix de la direction, et pour lequel l'Université de Lille offre le cas échéant un service,
- (iii) veiller à ce que tous les membres de l'UR aient une page internet personnelle, qui peut être une « page pro » de ULille ou celle d'une autre tutelle,
- (iv) diffuser à l'ensemble des personnels les informations émanant de ULille et pour lesquelles il est demandé une diffusion interne. En particulier, la direction de l'UR assurera la diffusion de la newsletter recherche de ULille, y compris aux non-permanents.

L'unité signataire de la présente charte s'engage à mettre en œuvre une communication interne et externe respectant au moins les 4 items mentionnés ci-dessus.

Durée de validité de la charte de la recherche

Cette charte peut être adaptée à l'UR après un échange avec la Vice-Présidence Recherche de ULille. Suite à cet échange, il est décidé que les points suivants sont spécifiques à l'UR et nécessitent l'adaptation proposée :

- Aucune adaptation est nécessaire.

La mise en œuvre débutera au 1^{er} janvier 2020 et s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2024.

Le directeur de l'Unité

Le Vice -Président Recherche de l'université de Lille

Conseils de laboratoire 2020

9h30 c. t. – 12h30

Informations, avis, délibérations

Invitation permanente des directeurs des départements (préparation du DG)

- Informations générales (nouveaux membres, présentation de activités de la période : colloques, séminaires, conférences ; bilan des AAP déposés et acceptés ; autres dossiers en cours)
- Deux ou trois sujets de fond
- Présentation d'un projet en 15 mn : projet financé, GIS, IUF, invitation d'un partenaire, etc.

31 janvier

- État des lieux et perspectives (2020-2024)
- COM
- Budget 2020

6 mars

- Invité : Ph. Sabot, VP Recherche SHS ULille et G. Radica, VD Recherche Faculté
- Campagne Contrats doctoraux (préparation de la réunion du 11 mars, 12h30-14h)
- DG : campagne d'emploi et patrimoine (avis)

10 avril

- État des lieux et stratégie RI
- La FR SCV (invités : G. Bartholeyns et I. Paresys)
- Formation des doctorants : offre 2020-2021

15 mai

- Publications (invité : J.-F. Condette, RdN ?)
- Communication/Culture (L. Brassart) => médiation SHS ULille (S. Bihan, C. de Visscher)
- Documentation

26 juin : Conseil

- DG (délibération)
- Budget 2021 (ULille et CNRS)

26 juin : Assemblée générale

- Bilan d'activité 2019/2020
- Programme d'activité 2020-2021